



DIVERSITÉ de la DÉMOCRATIE

Théorie et comparatisme : les pays de la Mélanésie

COLLOQUE ORGANISÉ

les 17 et 18 décembre 2015

SALLE DE CONFÉRENCES DE LA COMMUNAUTÉ DU PACIFIQUE, NOUMÉA

par la Maison de la Mélanésie, Nouméa,
l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence,
le Centre Michel de l'Hospital de l'École de droit de l'Université d'Auvergne
et le laboratoire de recherche Gouvernance et développement insulaire
de l'Université de Polynésie Française

sous la direction de **Florence FABERON**,
Maître de conférences de droit public, HDR,
École de droit de l'Université d'Auvergne,
Centre Michel de l'Hospital (EA 4232)



CPS
Secrétariat général
de la Communauté
du Pacifique



AVEC LE SOUTIEN DE LA
MISSION DE RECHERCHE
DROIT ET JUSTICE



>> Contact : florence.faberon-tourette@udamail.fr <<



PROGRAMME

Jeudi 17 décembre 2015

MATINÉE

- 8 h** **Accueil** - Cameron Diver, Directeur adjoint de la Communauté du Pacifique
- 8 h 15** **Ouverture du colloque** - Vincent Bouvier, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
- 8 h 30** **Présentation du colloque** - Florence Faberon, MC de droit public, HDR, Université d'Auvergne

RAPPORTS INTRODUCTIFS

Sous la présidence de Léon Wamytan, Docteur en droit public, Secrétaire général de la Maison de la Mélanésie

- 8 h 45** **1. Qu'est-ce que la démocratie ?** Jean-Marie Pontier, Pr émérite de droit public d'Aix-Marseille Université
- 2. Qu'est-ce que la Mélanésie ?**
- 9 h 15** • **Géographie et économie** - Gilles Pestaña, MC de géographie, Université de la Nouvelle-Calédonie
- 9 h 30** • **Histoire et évolutions politiques** - Paul Fizin, Docteur en Histoire, Maison de la Mélanésie, Nouméa
- 9 h 45** • **Les valeurs mélanésiennes** - Pascal Sihaze, membre du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie
- 10 h** PAUSE

PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DE DROIT ET MÉLANÉSIE

§ 1. Les bases constitutionnelles

Sous la présidence de Guy Scoffoni, Professeur de droit public, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

- 10 h 15** **1. Démocratie et Constitution** - Christian Duval et André Roux, Pr de droit public, IEP d'Aix-en-Provence
- 2. Démocratie et Constitutions en Mélanésie**
- 10 h 40** • **à Fidji** - Hélène Goiran, Docteur en histoire contemporaine, Vice-présidente de l'association régionale de l'Institut des Hautes études de Défense nationale, Nouvelle-Calédonie
- 11 h** • **en Nouvelle-Calédonie** - Bernard Deladrière, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- 11 h 20** • **en Papouasie Nouvelle-Guinée** - Marc Joyau, Pr de droit Public, Université de Nantes
- 11 h 40** • **aux îles Salomon** - Carine David, MC de droit public, HDR, Université de la Nouvelle-Calédonie
- 12 h** • **au Vanuatu** - Jean Pipite, Docteur en sciences politiques, chargé des affaires juridiques au Centre culturel Tjibaou

APRÈS-MIDI

§ 2. Les systèmes juridiques allochtones

Sous la présidence de Jean-Yves Marquet, Président de la Chambre territoriale des comptes de la Nouvelle-Calédonie

- 14 h** **Les systèmes judiciaires** - Guy Scoffoni, Pr de droit public, IEP d'Aix-en-Provence
- 14 h 30** **Common law et droit civil au Vanuatu** - Représentant de la Cour suprême du Vanuatu
- 15 h** **Exigences démocratiques et droit privé calédonien** - Isabelle Dauriac, Pr de droit privé, Université de la Nouvelle-Calédonie
- 15 h 30** **Démocratie, système judiciaire français et Mélanésie** - Thierry Drack, Premier président de la Cour d'appel de Nouméa et Jean-Luc Schnoering, premier conseiller au tribunal administratif de NC, représentant Alain Levasseur, président du tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie
- 16 h** PAUSE

§ 3. Démocratie et droit coutumier autochtone

Sous la présidence de Pascal Sihaze, membre du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie

- 16 h 15** **Le pluralisme juridique en Mélanésie** - François Féral, Pr de droit public émérite, Université de Perpignan et Raphaël Mapou, Conseiller spécial du sénat coutumier de la Nouvelle-Calédonie
- 16 h 45** **Le rôle des institutions coutumières à Fidji** - Armand Hage, Pr honoraire de littérature et civilisation américaine, représentant Robert Nicole, Pr d'histoire, University of South Pacific, Fidji
- 17 h 05** **Débat sur la première partie**
Introduit et présidé par le Grand Témoin Denis Lemieux, Pr associé de droit public, Université Laval, Québec



PROGRAMME

Vendredi 18 décembre 2015



MATINÉE

DEUXIÈME PARTIE : VIE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE ET MÉLANÉSIE

§ 1. Les modalités de la vie politique

Sous la présidence de André Roux, Professeur de droit public, Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence

- 8 h **1. Pluralisme des expressions politiques, oppositions et alternances**
Ariane Vidal-Naquet, Pr de droit public, Aix-Marseille Université
- 8 h 25 **2. La démocratie locale** - Charles-André Dubreuil, Pr de droit public, Université d'Auvergne
- 8 h 50 **3. Le droit de vote et les élections en Mélanésie** - Anne Gras, Ancienne élève de l'École nationale d'administration, avocate au barreau de Nouméa, experte au séminaire régional de l'ONU à Fidji en 2014
- 9 h 15 **4. Les processus d'évolutions politiques et institutionnelles : le cas de la Nouvelle-Calédonie**
Ferdinand Mélin-Soucramanien, Pr de droit public, Université de Bordeaux, co-auteur du rapport *Réflexions sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie*

§ 2. La détermination des politiques publiques

- 9 h 40 **1. Politiques publiques : les exigences de la démocratie** - Xavier Philippe, Pr de droit public, Aix-Marseille Université
- 10 h PAUSE

- 10 h 15 **2. Services publics et intérêt général en Mélanésie**
Table ronde, sous la présidence de Xavier Philippe, Pr de droit public, Aix-Marseille Université
- **La santé** - Antoine Leca, Directeur du Centre de droit de la santé, Aix-Marseille Université et Édouard Hnawia, Maître de conférences de chimie, Université de la Nouvelle-Calédonie
 - **Les politiques sociales** - Représentant de la province Sud de la Nouvelle-Calédonie
 - **L'éducation** - Peter Brown, Pr de Lettres, Australian National University, Canberra et Élie Poigoune, président de la Ligue des droits de l'homme de Nouvelle-Calédonie
 - **Le patrimoine culturel et environnemental** - Représentant de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie
 - **Les communications : l'isolement contre la démocratie ?** - Représentant de la province Îles de la N^{elle}-Calédonie
 - **Démocratie, finances et fiscalité** - Sandra Rougé-Guichard, Docteur en droit public, Université d'Auvergne
 - **Démocratie et sous-développement** - Nicolas Garnier, Directeur du Melanesian and Pacific Studies Center, University of Papua New-Guinea, Port Moresby

APRÈS-MIDI

§ 3. Relations régionales et internationales : les solidarités démocratiques

sous la présidence de Florence Faberon, Maître de conférences de droit public, HDR, Université d'Auvergne

- 14 h **La démocratie, du droit interne au droit international** - Patrick Gaïa, Pr de droit public, Aix-Marseille Université
- 14 h 20 **Le Groupe du Fer de Lance Mélanésien** - Mickaël Forrest, Président sortant de la réunion des hauts fonctionnaires du Groupe du Fer de Lance Mélanésien
- 14 h 40 **La Communauté du Pacifique** - Cameron Diver, Directeur adjoint de la Communauté du Pacifique
- 15 h **L'influence australienne** - Pierre-Christophe Pantz, Doctorant en géographie, Université Paris 1
- 15 h 20 **Les instruments internationaux de protection des droits de l'homme**
Laurent Sermet, Pr de droit public, IEP d'Aix-en-Provence
- 15 h 40 **L'Union européenne - Institutions et pratiques** : Jacques Ziller, Pr de droit public, Université de Pavie
- Témoignage : Tiaré Le Goff représentant Maurice Ponga, Député européen
- 16 h PAUSE
- 16 h 15 **Débat sur la deuxième partie**
Introduit et présidé par le Grand Témoin Guobin Zhu, Pr de droit public, City University of Hong Kong

CONCLUSIONS : DÉMOCRATIE, DIVERSITÉ, AVATARS

Patrick Charlot, Pr de droit public, Université de Bourgogne

- 17 h 30 **CLÔTURE DU COLLOQUE**
Représentant du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



DIVERSITÉ de la DÉMOCRATIE

Théorie et comparatisme : les pays de la Mélanésie

Démocratie : pouvoir du peuple. Mais de quel peuple, de quels peuples ? Tous les peuples ne sont pas identiques, loin s'en faut. Sauraient-ils dès lors se donner le même type de pouvoir ? Le pourraient-ils ? Le voudraient-ils ?

Les types d'organisation du pouvoir ont vocation universelle : pouvoir d'un seul, de quelques-uns, de tous c'est-à-dire du peuple. Le progrès s'entend dans le respect de chacun et de tous, les hommes ont généralement lutté pour se donner une organisation sociale où le pouvoir émane d'eux-mêmes dans leur diversité : du peuple, une organisation démocratique. La démocratie veut concilier le pluralisme et la cohésion sociale.

Les États de l'Occident européen et américain évoquent leur paternité de ce qui fait la démocratie, étant entendu que l'Antiquité grecque et latine était déjà riche de réflexions et de pratiques relatives au champ de la démocratie.

Pourtant, il existe bien une vocation globale de la démocratie, par sa nature et par son succès historique. La démocratie a gagné du terrain et a étendu son influence à tous les continents. Cela ne pouvait évidemment se produire qu'en procédant à des adaptations.

Peut-on vraiment adopter une typologie où la catégorie « démocratie » convient pour englober un ensemble de régimes sensiblement différenciés ? Est-ce là la preuve de la réussite totalisante de la démocratie ou au contraire la voie de la dégradation d'une notion attrape-tout ? Il est vrai aussi que la démocratie décèle une puissance subversive capable, selon le contexte, d'entraîner des dérives et donc de susciter des réserves.

Pour avancer dans ces réflexions, il convient de caractériser les valeurs fondamentales minimales, les exigences indispensables sans lesquelles on ne saurait parler de démocratie. On les cherchera dans deux voies : celle du droit, de l'État de droit, du respect de la règle, de moyens juridiques et judiciaires destinés à assurer la solidité de la pyramide des normes à la base de laquelle s'émet la volonté du peuple ; et celle de la politique, de l'effectivité des libertés d'expression, d'association, de la controverse politique et des garanties des minorités, des contre-pouvoirs et de la détermination commune des politiques publiques d'intérêt général.

Comment ces cadres fondamentaux peuvent-ils baliser des réalités différentes, par l'histoire et la géographie, par la sociologie et les cultures ? Quelles sont les marges d'adaptation propres des régimes ? Quand leurs caractères en viennent-ils aux confins de la démocratie, et quand en sortent-ils ?

Nous porterons nos analyses sur un ensemble de pays caractérisé par sa situation géographique aux antipodes du berceau de la démocratie, et par la diversité de ses territoires liés cependant sur le plan non seulement géographique mais aussi ethnique et historique : la Mélanésie.

Elle est composée de cinq pays très différents, tout en étant les cinq terres mélanésiennes occupées par les peuples mélanésiens : Fidji, la Nouvelle-Calédonie, la Papouasie Nouvelle-Guinée, les îles Salomon et le Vanuatu.

Fidji, avec 18 000 km² et 832 000 habitants, est un État de tradition militaire affirmée, le seul de la Mélanésie. Il est caractérisé par le problème posé par l'importance de la communauté indienne qui y est établie depuis la colonisation britannique.

La Nouvelle-Calédonie est le seul pays de la Mélanésie qui n'a pas la forme d'État indépendant (et où les Mélanésiens sont minoritaires). Ce territoire français (18 000 km² et 268 000 habitants) est doté d'une grande autonomie.

La Papouasie Nouvelle-Guinée a l'originalité de ne pas être, comme les autres, un archipel d'îles petites et moyennes, à faible population. C'est un grand territoire de 462 000 km² peuplé de 8 millions d'habitants (et d'innombrables ethnies).

Les îles Salomon, avec leurs 581 000 habitants sur 28 000 km², sont membres du Commonwealth britannique comme la Papouasie Nouvelle-Guinée.

Le Vanuatu, anciennes Nouvelles-Hébrides (12 000 km² et 261 000 habitants) a été un condominium franco-britannique, héritage complexe à assumer dans ce qui apparaît bien comme un micro-État.

Ces cinq pays établissent chacun à sa manière l'État de droit et le pluralisme politique. Démocratiques, ils le sont diversement. Nos travaux permettront de préciser la diversité du champ d'exercice de la démocratie.